



Procès Pétrole contre nourriture : réquisitoire « clément »!

Par [Gilles Munier](#)

Mondialisation.ca, 17 février 2013

france-irak-actualite.com

Région : [L'Europe](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [IRAK](#)

Le 12 février dernier – 3^{ème} semaine du procès « Pétrole contre nourriture » – le procureur a requis 35 000 euros d’amende contre moi. Je m’attendais à une peine de prison avec sursis, agrémentée d’une amende. Je ne suis pas satisfait pour autant, estimant – *comme toutes les personnes impliquées dans cette affaire montée par la CIA et Israël* – ne pas devoir être « puni » pour avoir violé une résolution criminelle des Nations unies. Mon avocat plaidera mardi prochain.

Amende de 35 000 euros également pour Michel Grimard, ancien président du *Mouvement Chrétien Vème République*, organisateur de plusieurs conférences contre l’embargo – *notamment au Sénat* – et qui a livré en Irak, accompagné de parlementaires français, du matériel médical interdit par l’ONU.

Le procureur a fixé à 100 000 euros l’amende que devraient verser les ambassadeurs de France Serge Boidevaix (*ancien secrétaire général du Quai d’Orsay*) et Jean-Bernard Méricimée (*ancien représentant de la France aux Nations unies*).

L’amende requise contre l’homme d’affaires Claude Kaspereit, qui fut le premier Français à briser l’embargo aérien contre l’Irak – *en compagnie de Jany Le Pen, présidente de SOS Enfants d’Irak* –, est de 75 000 euros.

Selon les médias et les avocats de la défense, il s’agit d’un réquisitoire « clément ». Le parquet a demandé la relaxe de l’ancien ministre de l’Intérieur Charles Pasqua. On ne voit pas pourquoi il aurait été condamné, puisque son nom a été utilisé à Bagdad – *à son insu* – par son conseiller diplomatique pour se faire attribuer des « *allocations pétrolières* ». Ce dernier – Bernard Guillet – écope de la réquisition la plus lourde : 18 mois de prison dont 12 avec sursis. Comme il a déjà passé six mois à la prison de la Santé pour refus de verser la caution astronomique que lui avait fixé le juge Philippe Courroye, cela équivaut pour lui à 12 mois avec sursis. Mercredi prochain, n’ayant pas d’avocat, il assurera lui-même sa défense.

Une demande de relaxe a été demandée pour la journaliste et écrivaine franco-syrienne Hamida Na’ana, auteur d’un livre sur Tarek Aziz.

La société Total, accusée d’avoir versé des « *surcharges* » sur des comptes bancaires ouverts par le gouvernement irakien en Jordanie ou au Liban, se verrait réclamer 750 000 euros d’amende. Ses cadres, « *complices* », verseraient entre 10 000 et 20 000 euros d’amende... heureusement avec sursis. La substitut de procureur s’en est remis au tribunal

pour ce qui concerne le sort de Christophe de Margerie, PDG de Total, à l'époque des faits responsable de la société pour le Moyen-Orient.

Reste à savoir maintenant si les juges du tribunal suivront ces réquisitions, les modifieront dans un sens ou dans un autre. Quoi qu'il en soit, mercredi soir, le jugement sera mis en délibéré. Le verdict tombera probablement dans deux ou trois mois.

Gilles Munier

La source originale de cet article est france-irak-actualite.com
Copyright © [Gilles Munier, france-irak-actualite.com](http://france-irak-actualite.com), 2013

Articles Par : [Gilles Munier](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca